

En refusant de reconnaître sa défaite sur un important bill de finances, le gouvernement crée l'impression que la confiance n'a rien à voir avec l'importance de la question qui fait l'objet d'un vote. Il affirme qu'il n'y aura vote de confiance que lorsque le gouvernement estimera pouvoir l'emporter. En outre, le gouvernement peut décider, après un vote, si ce dernier était un vote de confiance.

• (5.40 p.m.)

C'est ridicule, mais voilà jusqu'où le premier ministre demande au Parlement d'aller. Voilà à quelle épreuve le premier ministre demande à ses partisans de soumettre le Parlement pour conserver lui-même les rênes du pouvoir un peu plus longtemps. Maintenant, il ne s'agit pas simplement de savoir si nous voulons voter la confiance au gouvernement ou faire face à des élections. Admettre ce que l'on veut, c'est tourner le Parlement et le gouvernement responsable en dérision. Nous dirions en fait au gouvernement: vous pourrez faire ce que vous voudrez, au moment de votre choix, et l'épreuve de confiance portera exclusivement sur ce que vous déclarerez être l'épreuve de confiance.

Si on prétend que je vais trop loin, qu'on lise les propres paroles du premier ministre, consignées à la page 6922 du *hansard*, au deuxième paragraphe de la colonne de droite:

Nous convenons, cependant, que la défaite en troisième lecture du bill de l'impôt sur le revenu, si elle n'entraîne pas une démission ou une dissolution automatique et obligatoire, soulève en fait la question de confiance et qu'il faut la régler.

En fait, il dit que ce n'est pas la nature du bill qui soulève la question de confiance. Le premier ministre nous dit que c'est la défaite du gouvernement qui la met en cause. Prétendre, comme il le fait, que le rejet d'une importante mesure seul soulève la question de confiance constitue une simple réponse à la question: Que veut dire le premier ministre par un critère que seul le gouvernement appliquerait? Quelque moyen devrait lui permettre d'en arriver à cette décision. Au cours de ce débat, certaines citations, dont quelques-unes du premier ministre, ont été consignées au compte rendu. J'aimerais vous montrer le degré de malhonnêteté, de tromperie dont use le premier ministre à l'endroit de la Chambre dans l'effort désespéré qu'il tente pour s'accrocher au pouvoir pendant une couple d'autres semaines. A la page 6924, le premier ministre cite M. Eugene Forsey:

Il existe certaines façons de penser ou de juger que nous devons modifier.

D'abord, il ne faut pas croire que toute défaite du gouvernement à la Chambre des communes si-

[M. Nugent.]

gnifie nécessairement la démission du gouvernement ou de nouvelles élections, car tel n'est pas le cas.

Aucun député de ce côté-ci n'a laissé entendre qu'il en était ainsi. Plus loin, le très honorable représentant cite les paroles suivantes:

Nous devons certainement nous débarrasser de la conception selon laquelle toute défaite encourue à la Chambre des communes doit entraîner de nouvelles élections.

Au risque de me répéter, mais pour souligner les faits, je voudrais résumer la situation, comme elle m'apparaît à la Chambre aujourd'hui. Depuis des années, chaque mesure financière importante est censée mettre en jeu la question de confiance. Il suffisait de voir l'expression des ministres lundi dernier pour se rendre compte qu'ils comprenaient qu'un projet de loi comportant la question de confiance avait été rejeté. D'autres mesures importantes sont ordinairement considérées comme des questions de confiance, bien que certaines ne le soient pas. C'est ainsi que le Parlement fonctionne et que nous avons conservé le gouvernement responsable.

Ce ne sont pas des choses sans importance. Le Parlement et notre système de gouvernement reposent sur le maintien de cette pratique. Le système des partis tel qu'il existe au Canada s'est développé et a subsisté grâce à ces traditions. Chaque parti, lorsqu'il part en campagne, fixe les principaux points de son programme électoral. L'électeur ordinaire n'a que ces promesses ou ces intentions pour l'aider à choisir entre les partis. Au moment où il doit décider s'il convient de prolonger le mandat du parti au pouvoir ou de le lui ôter, il va se demander en tout premier lieu si les objectifs sur lesquels on a tant appuyé pendant la campagne ont été mis en œuvre dans la législation. A mon avis, si un point du programme qui a reçu la confiance des Canadiens pendant la campagne électorale est considéré ultérieurement au Parlement comme n'étant pas une question de confiance, attendons-nous à assister à la faillite du système des partis tel qu'il existe aujourd'hui. Comment pourrait-il subsister? Qui oserait croire que les électeurs vont tolérer cela? S'ils ont manifesté leur confiance en se fondant sur un certain point du programme électoral, comment vont-ils réagir devant un gouvernement qui leur dit: Nous déciderons quels sont les points du programme qui doivent être considérés comme des questions de confiance; nous resterons au pouvoir, quoique vous ayez pu penser lorsque vous nous avez élus; c'est nous qui choisirons les critères pour juger si le Parlement a ou n'a plus la confiance du peuple?